


LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021 et L. 1022-10 ;
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant ;
CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable et à Mme LAURENCE MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable à Limoges métropole ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-François DESFARGES, assure les fonctions de Chef de service déplacements durables au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable ;
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable ;
N° 28136
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 1021 et L. 1022-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des mobilités ;
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RIVOC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction des mobilités ;
- Tous les ordres de services de la Direction des mobilités ;
- Demande de renseignements et demande tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités ;
- Demande de réception - admission des fournisseurs courantes dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités ;
- Attestation de service fait, attestation de bonne exécution des prestations (justificatif de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction des mobilités, Demande de renseignements et acte que les autorisations d'urbanisme de la Direction des mobilités ;
- Déclaration d'ouverture de commencement de travaux (DCT) et acte sur les ECT et demandes de travaux relevant de la Direction des mobilités ;
- Facture, acquittement des dépenses dans le cadre de commandes de services de maintenance de la Direction des mobilités ;
Avec réserve à l'exécution des marchés de la Direction des mobilités n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les paiements annexes à l'acte d'engagement relatifs à la prestation d'un service ou d'un acte.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, à M. Jean-François DESFARGES, Chef de service déplacements durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28136.pdf**
(.pdf, 161,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**